



**HAL**  
open science

## CPJP - Centre de philosophie juridique et politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CPJP - Centre de philosophie juridique et politique. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02033215

**HAL Id: hceres-02033215**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033215>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :  
Centre de Philosophie Juridique et Politique  
CPJP  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université de Cergy-Pontoise - UCP



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3  
novembre 2006<sup>1</sup>,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section  
des unités de recherche

*Au nom du comité d'experts,*

- M. Pascal JAN, président du comité

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Philosophie Juridique et Politique
Acronyme de l'unité :	CPJP
Label demandé :	EA
N° actuel :	2530
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Carlos Miguel HERRERA
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Carlos Miguel HERRERA

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Pascal JAN, Institut d'Études Politiques, Bordeaux
Experts :	M. Baptiste BONNET, Université de Saint-Etienne
	M <sup>me</sup> Cécile GUERIN-BARGUES, Université d'Orléans
	M. Yann KERBRAT, Université d'Aix marseille
	M. Philippe ROUSSEL GALLE, Université Paris Descartes

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Anne CAMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M<sup>me</sup> Carole AUBERT DE VINCELLES (directrice de l'École Doctorale n° 284  
Droit et Sciences Humaines)

M. Stephane SERFATY, Direction de la Recherche et Valorisation



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Philosophie Juridique et Politique (CPJP) est reconnu comme équipe d'accueil en 1998, et renouvelé lors de trois contrats quadriennaux successifs. Il est l'un des principaux acteurs de la philosophie du droit et de l'histoire des idées politiques en France. Il travaille essentiellement sur le rapport du droit et du politique et œuvre dans une perspective qui se veut résolument comparatiste, historique et conceptuelle.

Le Centre de Philosophie Juridique et Politique (CPJP) est abrité dans les locaux du site des Chènes, sous la tutelle de l'Université de Cergy-Pontoise (33 bd du Port, 95 011 Cergy-Pontoise Cedex).

### Équipe de direction

Le CPJP est dirigé par M. Carlos-Miguel HERRERA, avec le soutien d'une assemblée générale au moins annuelle. Le règlement intérieur du laboratoire, adopté le 28 juin 2014, formalise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'existence d'un conseil de laboratoire jusque là informel. Il est appelé à réunir ses quatre membres au moins 4 fois par an.

### Nomenclature AERES

SHS 2\_1

## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	10	10
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	16	
Thèses soutenues	3	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CPJP est une véritable unité de recherche, formée d'enseignants-chercheurs motivés et impliqués dans la fonction de recherche et alimentant d'abondantes recherches tant collectives qu'individuelles en dépit de ressources humaines limitées.

Les activités scientifiques explorent deux terrains principaux : l'histoire des idées politiques et la philosophie du droit. La production scientifique est abondante et de grande qualité. Elle est autant individuelle que collective - manifestations scientifiques sous forme de colloques et de journées d'études et l'animation scientifique réserve une place soutenue aux échanges internationaux en collaboration avec des universités étrangères (collaborations suivies avec d'autres laboratoires français ou étrangers, invitation de chercheurs étrangers, réponse à des invitations individuelles récurrentes). En prolongement de cette observation, la transdisciplinarité n'est pas absente alors même que les terrains scientifiques sont bien délimités.

L'emprise du directeur sur la politique scientifique du centre paraît importante au point de laisser un sentiment d'une structure trop liée à sa personne. L'atout qui en résulte pour le dynamisme du centre (initiatives) constitue malgré tout une faiblesse, si une mutation professionnelle devait intervenir. Enfin, l'ouverture du centre sur son environnement économique, social et culturel est trop timorée, voire inexistante. Néanmoins, elle résulte d'une politique revendiquée de son directeur.

Le CPJP bénéficie d'une grande visibilité dans le domaine de la philosophie du droit et de l'histoire des idées politiques en France. Cette notoriété s'explique par le rattachement au Centre de certains enseignants-chercheurs particulièrement reconnus dans leurs domaines.

La vie du laboratoire se caractérise également par le souci de faciliter la promotion de ses membres les plus actifs. En témoignent, notamment, les habilitations à diriger les recherches décernées à deux de ses maîtres de conférences pendant la période expertisée ainsi que la préparation, par l'un de ses professeurs, d'une candidature à la chaire Jean Monnet. Le suivi des doctorants est, en revanche, rudimentaire et insuffisant, hors les relations qu'entretiennent les doctorants avec leur directeur de thèse. La mise en place d'un règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui vise à mieux institutionnaliser les procédures internes est de nature à tempérer cette remarque.

La stratégie scientifique proposée pour le prochain contrat apparaît rigoureuse et cohérente. Elle s'appuie à raison sur les points forts du centre en privilégiant l'approfondissement des thématiques de recherche déjà exploitées et la continuité des collaborations nationales et internationales engagées.

Elle ne fait pas pour autant l'économie d'un renouvellement qui s'attache à inscrire les prochaines recherches dans un comparatisme élargi tant sur le plan géographique qu'historique. Ces choix stratégiques sont non seulement intéressants mais aussi raisonnables car fondés sur l'indispensable prise en compte, dans une structure de taille modeste, des derniers rattachements à l'entité expertisée.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut relever :

- l'originalité du projet scientifique conçu sur une longue période et pouvant se décliner en plusieurs axes de recherche ;
- une stratégie scientifique rigoureuse et cohérente ;
- la qualité et l'intensité de la production scientifique ;

-l'existence de réseaux nationaux et internationaux d'excellence et diversifiés en terme de zonage géographique ce qui renforce l'intérêt du comparisme des recherches entreprises (la vie du laboratoire se caractérise par un grand soutien du développement de ce réseau par ses enseignants-chercheurs) ;

- une grande notoriété s'appuyant sur une politique scientifique qui s'efforce, depuis longtemps, de privilégier l'association avec d'autres chercheurs et institutions en France et à l'étranger.



## Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- l'unité est de taille modeste, avec un financement limité, une quasi-absence de personnel administratif (hormis un quart-temps partagé avec l'autre laboratoire de la Faculté de droit, le LEJEP) et centrée sur la forte personnalité humaine et scientifique du directeur ;
- les doctorants sont trop peu pris en considération dans la globalité des problématiques qui les concernent. Leur qualité de chercheur est intelligemment exploitée par le centre au détriment de leur formation et de leur devenir professionnel. Leur suivi repose essentiellement sur des relations avec leur directeur de thèse.
- la collaboration annoncée avec le futur « IEP Ile de France » est ambitieuse et fort intéressante mais le Centre n'a pas suffisamment établi une stratégie prenant en considération les attentes des étudiants issus de cette formation. Le recrutement espéré d'étudiants du futur « IEP Ile de France » en vue de les former à la recherche est privilégié au détriment peut-être de la mise en place d'une stratégie ambitieuse et nécessaire de formation aux concours de catégorie A, notamment ceux des assemblées parlementaires qui se situent dans les préoccupations scientifiques du centre ;
- enfin, la suppression du master « transformations de l'Etat » a pu affaiblir la formation par la recherche. Cela étant, l'habilitation d'un nouveau master « Pensée juridique » est de nature à renforcer le centre en terme de recrutement de doctorants et de dynamisme de ses activités scientifiques.

## Recommandations

Il pourrait être suggéré :

- l'Institutionnalisation et renforcement de la vie collective du centre ;
- une meilleure insertion dans son environnement économique, social et culturel immédiat est à penser. Le Centre se situe dans un bassin d'emplois important et, de ce fait, en nouant des relations privilégiées avec plusieurs partenaires locaux, se donnerait les moyens d'offrir aux jeunes docteurs des possibilités professionnelles intéressantes. Le caractère très théorique des recherches entreprises n'est pas antinomique avec la recherche d'expertises, rémunératrices pour le centre et formatrices pour les doctorants ou jeunes docteurs dont le suivi doit constituer une priorité à l'avenir ;
- l'exploitation de la piste de la recherche appliquée ;
- compte tenu des nombreuses recherches scientifiques entreprises et de leur rayonnement, il conviendrait que le Centre s'investisse dans la création d'un véritable site internet afin de renforcer sa visibilité, notamment à l'international. Une « simple page web » ne répondrait pas à cet objectif.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le CPJP oriente ses recherches dans deux axes principaux : l'histoire des idées politiques et la philosophie du droit. La direction opère une bonne synthèse d'ensemble. Les recherches menées sur les terrains scientifiques privilégiés par le centre constituent une référence dans la communauté scientifique. Elles se traduisent par une intense activité de recherche de qualité qui se conclut par de nombreux ouvrages individuels et collectifs, articles nombreux (230), l'organisation de plus d'une dizaine de colloques et journées d'étude, des séminaires, le tout dans une perspective comparatiste de grand intérêt scientifique. La densité des publications est réelle et de surcroît de grande qualité.

L'originalité des productions est également à souligner. Ainsi on peut mettre au crédit du Centre un colloque sur « le droit, la psychanalyse, le politique : de Kelsen à Freud » auquel s'ajoutent des manifestations scientifiques centrées sur le terrain constitutionnel comme, par exemple, la manifestation ayant pour thème « La notion d'exécution dans la tradition constitutionnelle française ».

Enfin, il faut souligner la volonté du Centre de chercher et nouer des collaborations scientifiques avec des universités françaises mais également étrangères, celles installées sur le continent sud-américain présentant un intérêt certain au regard de la dimension comparatiste des axes scientifiques choisis.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement du Centre est important de par ses nombreuses publications dans des revues spécialisées qui font autorité dans la communauté scientifique. Il se trouve aussi entretenu par les réseaux personnels de ses membres, ce dont profite l'unité.

Dans le domaine de la philosophie du droit et de l'histoire des idées politiques, le Centre est reconnu et bénéficie d'une visibilité académique certaine, en France et à l'étranger. L'intégration de nombreux réseaux explique cette reconnaissance au sein de la communauté scientifique. Ainsi, on doit signaler à titre d'exemple les rapports fructueux avec l'Institut M. Villey (Université Paris 2) ou les relations avec les Universités de Madrid, de Sao Paulo ou de Buenos Aires.

Le rayonnement auprès de la communauté des politistes semble cependant réduite et peu en phase avec l'ambition du centre de collaborer avec le futur Institut d'Etudes Politiques « Ile de France ». A l'avenir, l'intégration à des réseaux de science politique et la collaboration avec les politistes doivent être renforcées. Cette dynamique passe certainement par l'intégration de politistes au sein du centre.

Le directeur du Centre entretient visiblement de bonnes relations avec les collègues étrangers, ce qui profite à l'unité dans son ensemble du point de vue de sa visibilité extérieure. Il importe que ces relations soient davantage institutionnalisées pour donner lieu à la multiplication de manifestations scientifiques, certes déjà nombreuses. Mais, un redéploiement dans cette direction renforcerait le rayonnement du centre.

Enfin, il faut relever que des membres du Centre ont participé à des projets financés de type ANR. Les relations contractuelles devraient être une priorité des objectifs du centre pour le prochain contrat. Cela lui permettrait de sortir d'un relatif confort et entraînerait une activité dont pourraient bénéficier tous les membres du centre, à commencer par les doctorants et les post-docs. Pour ce faire, le recrutement administratif prévu pourrait être partagé avec le LEJEP, autre centre de recherche de la Faculté de droit, qui serait de nature à faciliter la constitution de dossiers pour répondre à des appels d'offres. D'ores et déjà, le centre pourrait partiellement s'appuyer sur la direction de la valorisation de la recherche de l'université. Sur ce point, il n'apparaît pas, après les échanges avec le vice-président chargé de la recherche de l'Université de Cergy-Pontoise, que la cellule de l'université en charge de venir au soutien des Centres dans ce domaine, soit une réponse satisfaisante mais plutôt un palliatif.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'implication du centre dans l'environnement économique et social est trop peu marquée malgré de nombreuses opportunités, y compris locales. Il s'agit d'une approche revendiquée de son directeur qui met en avant la dimension théorique des recherches. Cette opinion ne serait toutefois ôter tout intérêt à une plus grande interaction avec l'environnement immédiat hors les murs de l'université, ne serait-ce que par les opportunités d'insertion professionnelle qui en découleraient pour les doctorants qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas embrasser la carrière d'enseignants-chercheurs après la soutenance de leur travail de recherche. Un effort significatif doit être entrepris par le centre en cette direction.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité est de dimension restreinte ce qui facilite sa gouvernance et l'objectif du maintien des effectifs est activement recherché par la direction.

La collégialité y est peu développée. L'entrée en vigueur d'un règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est censée combler ce manque et améliorer le fonctionnement du centre. Notamment et désormais, le directeur sera assisté d'un conseil. Un fonctionnement plus professionnel du centre demande à être confirmé ces prochaines années. Il importe en effet de renforcer le processus décisionnel sur des bases plus collectives.

Les enseignants-chercheurs participent activement aux activités de recherches du centre ainsi qu'aux enseignements qui lui étaient adossés dans l'ancien master « transformations de l'Etat ». L'habilitation d'un nouveau Master « pensée juridique » est de nature à rétablir ces liens entre la recherche et sa diffusion auprès des étudiants et jeunes chercheurs.

La notoriété et la reconnaissance scientifiques du directeur du centre placent celui-ci au cœur de la vie de l'unité. D'ailleurs, les problématiques scientifiques arrêtées dépendent assez grandement des intérêts du directeur, sans pour autant que les autres membres n'en soient exclus ou émettent la moindre réserve sur ce point lors de l'entretien. Toutefois, l'absence de collégialité nuit à l'esprit collectif d'une structure à taille humaine.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le Centre, à travers ses enseignants-chercheurs, a été impliqué dans le master qui lui était adossé jusqu'à sa suppression. L'habilitation d'un nouveau master « pensée juridique » permettra aux enseignants-chercheurs du Centre de se réinvestir dans les enseignements en lien avec les problématiques de recherche décidées par l'unité. De même, la création du nouvel IEP offre à ses membres une opportunité réelle de formation par la recherche même si la recherche fondamentale ne semblerait pas être sa vocation principale puisque ce dernier ne serait pas partenaire institutionnel de la Fondation nationale de Science politique. À cet égard, l'intention de recruter des étudiants issus de l'IEP paraît très optimiste. En revanche, le centre pourrait apporter toute sa compétence à l'IEP en s'impliquant totalement dans les formations de préparation aux concours de la fonction publique de catégorie A.

Le nombre de doctorants (16) est faible. Le centre ne semble pas très impliqué dans leur devenir professionnel, en tout cas trop peu. Il est d'ailleurs inquiétant à cet égard de constater qu'un certain nombre de doctorants rattachés au centre (et pour une petite minorité présente lors de l'audition) ne déploient aucune stratégie de recrutement au sein de l'université. Le centre lui-même ne favorise pas nécessairement cette fidélisation des jeunes chercheurs après leur doctorat. Notamment, aucune préparation systématique et institutionnalisée n'est organisée pour préparer les concours de la maîtrise de conférences et de l'agrégation. Le centre se prive ainsi d'un vivier important de futurs enseignants-chercheurs. L'élitisme de la formation par la seule dimension recherche académique des doctorants doit être corrigé. Cette orientation, compte tenu de la qualité et du dynamisme des enseignants-chercheurs, est à la portée du Centre.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le Centre projette une politique ambitieuse de recherches collectives avec une dominante comparatiste et historique. De ce point de vue, le projet scientifique s'inscrit dans la continuité des objectifs antérieurs. Par ailleurs, le Centre a décidé d'explorer un champ scientifique novateur en complément de ses priorités habituelles sur les



transformations de l'Etat en s'intéressant aux origines de la discipline « droit communautaire ». Ce projet se situe totalement dans les attentes du centre qui sont d'explorer les concepts juridiques. La cohérence est totale.

Le projet envisage de multiples manifestations scientifiques et publications, comme par le passé. On ne doute pas des intentions des enseignants-chercheurs sur ce point au regard du bilan de ces cinq dernières années qui frôle l'excellence par la densité et la qualité des travaux publiés. Ainsi, l'annonce d'une réflexion sur l'influence de la doctrine française classique en Amérique Latine est fort motivante pour les enseignants-chercheurs et offre l'exemple de la capacité de l'unité à évoluer, à renouveler ses problématiques sans perdre ce qui constitue son ADN scientifique à savoir, être un centre en pointe sur l'étude des concepts juridiques. À cet égard, la multiplication des échanges avec des universités de l'Europe de l'Est ne fera que renforcer la dimension comparatiste attendue d'un tel projet.

Si les partenariats avec les universités étrangères doivent se prolonger, le centre ne devrait pas délaisser les partenaires socio-économiques locaux et chercher à multiplier les contrats d'expertise avec eux. Une véritable politique de défrichage du terrain local serait à entreprendre. Outre l'intérêt sur l'activité immédiate du centre, il en va aussi de l'employabilité des doctorants et des jeunes docteurs, voire pour certains de leur insertion professionnelle. La recherche appliquée ne devrait pas être délaissée au profit de la seule recherche fondamentale. À cette fin, le suivi des doctorants devrait être renforcé.



## 4 • Déroulement de la visite

### Date de la visite

Début : Mercredi 8 janvier 2014 à 9h00

Fin : Mercredi 8 janvier 2014 à 18h00

Lieu de la visite : Université de Cergy- Pontoise BATIMENT LES CHENES

Institution : Université de Cergy- Pontoise

Adresse : 33 Bd du port, 95011 Cergy-Pontoise Cedex.

### Déroulement ou programme de visite

09h00-09h15 : réunion à huis clos du comité d'experts

09h15-10h00 : rencontre avec M. Stephane SERFATY, vice-président Recherche, direction de la Recherche et Valorisation

13h45-15h45 : rencontre avec le directeur et les membres du Centre de Philosophie Juridique et politique (CPJP)

15h45-16h00 : rencontre avec M<sup>me</sup> Carole AUBERT DE VINCELLES, directrice de l'École doctorale n° 284 Droit et Sciences Humaines

16h00-16h30: rencontre avec les doctorants

16h30-18h00 : réunion du comité d'experts à huis clos.

### Points particuliers à mentionner

Pas de point spécifique à signaler, l'accueil du comité d'experts ayant été très bien organisé par le centre.

Le déroulement du programme de la visite s'est effectué selon ce qui avait été prévu.



## 5 • Observations générales des tutelles

**FRANÇOIS GERMINET**

Président

**STEPHANE SERFATY**

Vice-Président Recherche

Université de Cergy-Pontoise

33 Boulevard du port

95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

téléphone 33 (1) 34.25.61.25

télécopie 33 (1) 34.25.61.27

Madame Anne CAMILLERI, Délégué Scientifique  
représentant l'AERES

Monsieur Pascal JAN, Président du Comité d'experts

Madame et Messieurs les membres du Comité d'experts

Cergy, le 17 mars 2014

Affaire suivie par : Laurence PUECHBERTY

Téléphone : 06.78.85.37.95

Objet : Réponse aux observations sur le pré-rapport du laboratoire CPJP – E.A 2530.

La présidence de l'université, le directeur du laboratoire et l'ensemble des membres de l'unité prennent acte du pré-rapport du comité de visite AERES et ont analysé très attentivement ce rapport sur les activités, fonctions et projets du laboratoire lors de la visite AERES le 8 janvier 2014.

Le président de l'université, le vice-président de la recherche et le directeur du laboratoire remercient le comité d'évaluation pour le travail réalisé par les membres du comité d'experts, la qualité des échanges, l'état d'esprit constructif qui a prévalu durant les diverses présentations et discussions.

La direction du laboratoire a apprécié la synthèse de ses points forts, points faibles et recommandations du rapport et reconnaît la pertinence des remarques formulées. Cette expertise permettra au laboratoire de mieux réaliser les objectifs scientifiques dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Nous tenons toutefois à apporter aux membres du comité AERES des compléments d'informations sur les points suivants :

**Collaboration avec le futur IEP Saint-Germain-en-Laye**

L'IEP ouvre ses portes en septembre 2014, avec un fonctionnement au rythme de croisière prévu dans 4 ans. Comme indiqué dans le document, le CPJP interagira pleinement à cette dynamique, la première étape étant un soutien à la préparation au concours de la fonction publique de catégorie A, d'ailleurs prévue dans la maquette du diplôme présentée à l'évaluation.

**Environnement social et économique**

Dans le cadre de la dynamique en lien avec l'IEP dans lequel un observatoire des sciences politiques sera créé, le CPJP pourra intervenir en particulier dans le cadre d'études sur les politiques territoriales, nationales et internationales.

**Gouvernance**

Les chercheurs membres du Centre s'étonnent de la critique visant une « emprise » du Directeur du CPJP sur la politique scientifique de l'équipe, car cela ne correspond en rien à la façon dont ils perçoivent les conditions de leur travail de recherche, au contraire très collégiales. Les membres de l'AERES ont pu remarquer la diversité des thématiques abordées, étrangères à celles du directeur du laboratoire.

Les relations internationales et les réseaux sont portés par l'ensemble des membres du CPJP, comme le prouve les invitations à d'autres membres que le directeur, dans des universités prestigieuses de Brésil, Chine, Corée du Sud, Grèce, Japon ou encore Portugal.

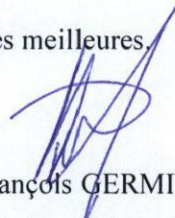
La collégialité du fonctionnement est tout à fait réelle, les propositions des chercheurs étant présentées directement devant le conseil de laboratoire.

#### **Suivi professionnel des doctorants**

Le CPJP précise qu'aucun des 6 docteurs formés en son sein lors du contrat précédent ne se trouve dans une impasse professionnelle ; 3 docteurs, dont deux thèses soutenues à l'étranger, sont devenus des enseignants-chercheurs au Brésil et au Canada, et les trois autres docteurs, sont avocat, fonctionnaire territorial et le troisième prépare un dossier pour être présenté au CNU.

Il convient de rappeler que le CPJP, déjà classé « A + » il y a 5 ans, a plus que doublé le nombre de ses publications et manifestations. Cette dynamique ne peut être que profitable pour une recherche académique et une formation par la recherche de qualité, en lien avec l'IEP.

En vous priant d'accepter nos salutations les meilleures,



François GERMINET

Président de l'université de Cergy-Pontoise